



Concours

Villes et villages fleuris



Édition 2021



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Table des matières

CHAPITRE 1	<i>La démarche de valorisation du paysage local</i>	5
1-A	Pourquoi le label à l'Isle-sur-la-Sorgue ?	5
1-B	L'Isle-sur-la-Sorgue, une identité marquée	5
1-C	Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement	8
1-D	Vers une gestion durable des espaces publics	9
CHAPITRE 2	<i>Animation et promotion de la démarche</i>	11
2-A	L'attractivité du territoire : une force pour la Ville	11
2-B	Actions vers la population	12
	Actions nettoyage « World clean-up day »	13
	Jardinons nos rues	14
2-C	Actions dans les écoles	15
2-D	Actions vers les touristes	16
2-E	Actions vers les services municipaux	16
2-F	Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public	16
CHAPITRE 3	<i>Patrimoine végétal et fleurissement</i>	17
3-A	Un objectif : la diversité botanique	17
3-B	Qualité d'entretien et mesures de protection	18
3-C	L'importance du renouvellement végétal	20
3-D	Deux mots d'ordre : créativité et harmonie	20
CHAPITRE 4	<i>Gestion environnementale et qualité de l'espace public</i>	21
4-A	ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	21
	Opération Grand Site (OGS)	21
	Espace Naturel Sensible (ENS)	22
	Natura 2000	22
4-B	ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES	23
	Quelle terre pour les végétaux ?	23
	La gestion des eaux pluviales : un véritable enjeu	23
	Gestion de la ressource en eau	24
	Réduction des consommations énergétiques	25
	Alternatives aux produits phytosanitaires	26
	Lutte biologique	27
	Réduction de production de déchets verts	27
4-C	LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC : UN INVESTISSEMENT FORT DE LA VILLE	28
	Panneaux publicitaires / Rénovation de façade et de bâtiments publics	28
	Enfouissement des réseaux / Permis de louer	28
	Qualité de la voirie et de la circulation	29
	Propreté de la voirie	29
	Gestion des déchets (collecte des ordures ménagères, tri et déchèterie)	29
	Éclairage public	30
	Mobilier Urbain	30
	Déploiement d'installations photovoltaïques	30
CHAPITRE 5	<i>La diversité des espaces publics</i>	31
5-A	Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion	31
5-B	Parcs et jardins	32
5-C	Abords d'établissements publics (administratifs, scolaires, touristiques..)	35
5-D	Centre-ville	36
5-E	Cours/avenues	38
5-F	Parkings	40
5-G	Cimetière	41
5-H	Espaces sportifs	41
5-I	Zones d'activités	41
5-J	Espaces naturels (cours d'eau, bois, zone humide, prairie)	42
5-K	Infrastructures de déplacement (passages, chemins, ruelles, routes, avenues, boulevards..)	43
5-L	Maillages et coulées vertes (rues, pistes cyclables, cheminements piétonniers, promenades..)	44
5-M	Ronds-points	44
5-N	Projet à l'étude	45



Pierre Gonzalvez

Maire
de l'Isle-sur-la-Sorgue

Président de la Communauté de communes
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Vice-Président du Conseil départemental
de Vaucluse

Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs les membres du jury,

Bienvenue à l'Isle-sur-la-Sorgue, Village-monde ! Nous sommes heureux d'accueillir le jury du Conseil National des Villes et Villages Fleuris qui récompense depuis plus de 60 ans l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Tout au long de l'année, nous œuvrons de toutes nos forces et avec une conviction absolue pour le bien-vivre de notre commune. Notre politique d'embellissement, décrite dans l'ouvrage que vous vous apprêtez à découvrir, est en effet l'un des échos à une stratégie globale et transversale en faveur de l'environnement devenue incontournable aujourd'hui. Nos engagements sont multiples en la matière : encouragement du « zéro plastique », protection de notre rivière source La Sorgue ou encore sensibilisation aux enjeux climatiques. Ils constituent des liens indiscutables avec les efforts que nous fournissons quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et préserver le patrimoine naturel.

Nichée dans un écrin que nous savons privilégié, l'Isle-sur-la-Sorgue s'attache à répondre à trois enjeux : convivialité, attractivité et durabilité. Le défi est de taille pour notre commune qui œuvre pour faciliter et rendre agréable le quotidien de ses habitants tout en accueillant tout au long de l'année des centaines de milliers de visiteurs. C'est un esprit « Village », ouvert sur le « Monde » qui est impliqué dans son embellissement grâce, notamment, à l'investissement de ses équipes du pôle Environnement et développement durable que je remercie ici.

Confirmant l'honneur que représenterait notre adhésion au réseau « Villes et Villages Fleuris », je vous souhaite une agréable visite et découverte de nos actions en faveur du cadre de vie à l'Isle-sur-la-Sorgue.





La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue

L'Isle-sur-la-Sorgue est située dans le département du Vaucluse, entre Avignon et la vallée Nord Luberon. Elle tient son nom de sa rivière La Sorgue qui prend sa source quelques kilomètres en amont, à Fontaine-de-Vaucluse. Celle-ci se divise en de multiples canaux qui font alors apparaître la ville comme un groupement d'îles. Certains l'ont surnommé « Venise Comtadine » en référence au Comtat Venaissin dont l'Isle faisait partie.

L'Isle-sur-la-Sorgue bénéficie d'une situation exceptionnelle avec un centre-ville de qualité irrigué par la Sorgue qui lui confère un indéniable cachet. La cité attire par

son originalité, son histoire, ses vieilles demeures, la renommée de René Char, des foires internationales à la Brocante et la Sorgue, toujours présente, qui envoûte chaque visiteur. L'attrait touristique est important et la fréquentation des visiteurs français et étrangers est en augmentation régulière quelles que soient les saisons.

Aujourd'hui, 20 000 habitants vivent au rythme de l'Isle-sur-la-Sorgue. Attachés à la ville et à son environnement naturel et patrimonial, ils jouissent d'une qualité de vie indéniable, ce qui explique en grande partie l'augmentation constante de la population ces dernières années.

La Communauté de Communes

Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) regroupe Châteauneuf-de-Gadagne, Fontaine-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Saumane-de-Vaucluse et a été créée par arrêté de la Préfecture de Vaucluse, le 28 décembre 2001.

Travaillant ensemble sur de nombreux dossiers, les maires ont voulu naturellement accroître leur coopération pour augmenter son efficacité et renforcer le potentiel de notre territoire. Chaque ville, chaque village apporte son originalité. Cette addition dépasse la simple somme arithmétique, les atouts de chacun deviennent les forces de tous. La Communauté de Communes constitue ainsi de la part des élus un engagement mutuel librement accepté.

Ces cinq communes sont unies pour proposer des équipements et des services mutualisés autour de 10 compétences principales :

- Gestion des déchets
- Petite enfance
- Développement économique agricole
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Aménagement de l'espace
- Assainissement collectif et non collectif
- Voirie communautaire
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Gestion des biens environnementaux
- Tourisme

La démarche de valorisation du paysage local

1-A Pourquoi le label à l'Isle-sur-la-Sorgue ?



Plus qu'une opportunité, la sollicitation de ce label représente une démarche qui permettra véritablement à la Ville de valoriser ses efforts, de communiquer et de continuer à sensibiliser le plus grand nombre sur la politique verte mis en œuvre. Pour l'Isle-sur-la-Sorgue, c'est une direction générale que nous devons confirmer pour pérenniser nos actions, échanger sur les bonnes pratiques et progresser. Un cercle « vertueux » dans lequel la commune veut résolument s'inscrire.



1-B L'Isle-sur-la-Sorgue, une identité marquée

Connue pour ses canaux de Sorgue, son cadre idyllique, ses roues à aubes et ses rues animées, l'Isle-sur-la-Sorgue séduit, attire et demeure dans la mémoire de ses visiteurs. Au-delà des lieux communs pourtant, la Ville bénéficie d'une identité forte qui lui est propre et qui a été révélée dans un portrait identitaire réalisé en 2017.

Le portrait identitaire de l'Isle-sur-la-Sorgue est une étude qui a permis de mesurer la réalité identitaire du territoire (versus son image et sa réputation). Elle a fait émerger l'ensemble des signes et la combinaison unique des « traits » qui individualisent ce territoire et qui le singularisent par rapport aux autres. En d'autres termes, l'étude a défini ce qui résume, caractérise et rend unique l'Isle-sur-la-Sorgue aux yeux de ses habitants et de tous ceux qui la connaissent très bien, partenaires et visiteurs-amis.

Portrait sensible : le cadre de vie



COULEURS ET MATIÈRES

La matière symbole de l'Isle-sur-la-Sorgue est bien sûr celle de l'eau, la Sorgue, que d'aucuns nous envient. Elle bénéficie d'une palette méridionale typique avec une dominante de couleurs naturelles mais intenses et spécifiques par la prégnance des verts, notamment la gamme particulière de la Sorgue. S'y retrouvent aussi le jaune intense du soleil, le bleu éclatant typiquement provençal et les bleutés parfois mauves ou violets des monts à l'horizon. En contrepoint, s'y décèle aussi une déclinaison des gammes lumineuses des blancs, grèges, beiges, gris mastic et ocres de la pierre dans le bâti en ville, essentiellement des enduits et plâtres ainsi que la chaleur de la gamme des ocres orangés et rouges de la terra cotta des toitures de tuile romaine et du multicolore des marchés et des fêtes.



GOÛTS

Une dominante : les plaisirs de bouche, un aspect central du caractère bon vivant des habitants, les produits et gastronomie de Provence. Un terroir propice à « une cuisine saine ». Les spécificités liées aux produits de la Sorgue (poissons) ont désormais disparu ou sont interdites.



ODEURS ET SONS

Le son spécifique de la ville et celui des bruits de l'eau et des roues « la voix enrouée des eaux » (Pétrarque). L'Isle-sur-la-Sorgue est aussi une ville d'odeurs et de senteurs au travers, notamment de l'indicible parfum de la Sorgue.



CLIMAT ET LUMIÈRE

L'Isle-sur-la-Sorgue évolue sous un climat sous influence méditerranéenne, se caractérisant par un climat chaud et sec, un ensoleillement remarquable et la présence déterminante du mistral. Elle bénéficie d'un micro climat de fraîcheur grâce à sa Sorgue et ses eaux froides. Sa lumière est aussi spécifique marquée par une très forte luminosité méditerranéenne augmentée du « soleil des eaux » (René Char).



PAYSAGES

À l'échelle du bassin des Sorgues, l'Isle-sur-la-Sorgue est installée sur une vaste plaine alluvionnaire, une couronne de monts lui faisant un large écrin notamment le géant de Provence, le Mont-Ventoux. Ville-nature, elle se caractérise par son surnom « petite Venise provençale ». Son paysage est doté d'un « esprit des lieux ». Si sa rivière est anthropisée, elle jouit pourtant d'un patrimoine naturel exceptionnel et d'un écosystème unique à forte valeur écologique.

URBANISATION ET HABITAT

L'Isle-sur-la-Sorgue a enregistré une forme de continuité dans son urbanisme avec, notamment, une forte expansion de l'urbanisation depuis la deuxième moitié du XX^e siècle. Une ville, devenue ville avec près de 20 000 habitants en 2018, mais restée village.



ACCESSIBILITÉ, MOBILITÉ

La situation géographique de la ville est idéale : près de la mer, près de la montagne, près des grandes villes provençales et, maintenant, près de Paris grâce au TGV. Le réseau d'infrastructures est notable pour une ville moyenne comme l'Isle-sur-la-Sorgue.

Prise en compte par la Ville des éléments qui caractérisent son territoire et qui en font son identité

Plan Local d'Urbanisme (PLU) / Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) / Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Consciente de la richesse de son territoire, la Ville s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais également d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Il constitue une servitude d'utilité publique opposable à tous. Cette servitude est destinée à promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti mais aussi des espaces naturels comme la Sorgue ou certains parcs et jardins. Elle est composée d'un zonage, d'un règlement et comporte aussi une carte du patrimoine remarquable de la Commune (immeuble classé ou présentant un intérêt particulier, bord de Sorgue, etc.)

L'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) est parfois nécessaire selon la localisation (zone SPR) et/ou l'importance du projet d'aménagement.



SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS

La Ville souhaite favoriser sur son territoire les déplacements piétonniers et cyclables en créant des cheminements en liaison douce et sécurisée. En effet, ces modes de déplacement sans moteur ne génèrent pas de gaz à effet de serre ni de pollution, les transports doux contribuent à la réduction de la pollution de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi au bien-être des usagers et au bien vivre en milieu urbain

C'est la raison pour laquelle, dans la continuité des aménagements déjà initiés, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue souhaite se doter, de manière volontaire, d'un schéma de mobilité. Elle a fait appel en 2019 à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) afin de l'accompagner plus particulièrement sur les questions de stationnement et de modes actifs de déplacements.

Les objectifs sont multiples :

- **Dissocier les cibles**
(habitants/touristes/actifs/commerçants) pour adapter les actions.
- **Gérer la complexité de la circulation**
liée au ménage des flux.
- **Gérer les pics de fréquentation**
et essayer de mieux les anticiper.
- **Proposer des itinéraires modes actifs continus et sécurisés** en mobilisant l'ensemble des types d'aménagement et permettant de s'adapter à chaque contexte.
- **Phaser les actions dans le temps** pour aboutir à une situation idéale à long terme.

La réalisation d'études complémentaires (comptage, origine/destination et circulation) sera réalisée prochainement. Ces dernières permettront d'élaborer des propositions d'aménagement « modes doux » adaptées aux besoins.

En outre, en intégrant le réseau des sites labellisés «Espaces Naturels Sensible», le réseau Natura 2000 et «l'Opération Grand Site», la Ville s'inscrit dans une démarche de valorisation, d'accessibilité et de gestion durable de ses espaces. (Actions détaillées dans le chapitre 4-Gestion environnementale et qualité de l'espace public)



1-C Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Depuis le 1^{er} janvier 2021, une réorganisation des services techniques est intervenue, fusionnant ainsi la Direction du Centre Technique Municipal (exploitation) avec la Direction Aménagement (investissement). Pour créer et entretenir ses espaces verts, la Ville s'appuie sur le Service Espaces Verts (SEV) composé de la manière suivante : un responsable et 11 agents.

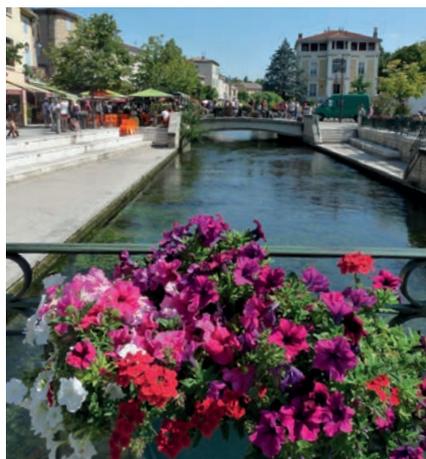
Son budget annuel de fonctionnement est de 124 500 € répartis de la manière suivante :



Budget SVE

- Elagage : 60 000 €
- Fourniture arbre : 10 500 €
- Matériel : 8 000 €
- Entretien entreprise : 40 000 €
- Fourniture arbustes et vivaces : 4 500 €
- Engrais et terreau : 1 500 €

Afin d'associer les différents acteurs concernés par les projets d'aménagements, nous travaillons en permanence en mode projet pour faire émerger la direction la plus cohérente possible avec une vision holistique de l'aménagement. Les Espaces verts y sont intégrés dès la phase « esquisse » avec une importance accordée à la notion d'entretien et de pérennité.



Le choix des végétaux est une priorité pour la Ville. Sur tous les nouveaux projets d'aménagements, nous veillons à ne plus faire de plantations monospécifiques. Nous favorisons la diversité ayant de multiples intérêts : biodiversité, esthétique, résilience face aux maladies et ravageurs, équilibre de notre patrimoine etc.

Pour les arbres, nous essayons de varier les espèces en fonction de leur particularité afin d'avoir un intérêt tout au long de l'année : floraison printanière, coloration automnale, particularité du tronc etc.

Pour les massifs arbustifs, nous avons toujours une base persistante avec des vivaces qui contribuent au « pep's » saisonnier.

Au regard de l'attraction touristique forte de la commune, *a fortiori* en période estivale, un effort particulier est fourni pour le fleurissement estival et éphémère.

En effet, certains espaces stratégiques accueillant des manifestations, mais aussi des zones de passage incontournable (le Bassin, la place de la Collégiale, les roues à aube, les ponts, ronds-points etc.) se voient couvertes de fleurs de saison.

Ainsi, le SEV réalise des compositions florales dans les massifs, les jardinières, les balconnières et les vasques permettant en zone contrainte (hyper-centre, bord de Sorgue en centre-ville) de venir accompagner les visiteurs en apportant de la couleur dans toute la ville.

Les ronds-points sont également agrémentés de fleurs de massifs en fonction de la saison.

Le jardin du Centre d'Art se voit agrémenté trois fois par an de fleurs à l'occasion des expositions. Le choix des végétaux est d'ailleurs réalisé en fonction du thème.

1-D Vers une gestion durable des espaces publics

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue s'est engagée pour une gestion durable de l'espace public avec notamment la mise en place d'une gestion différenciée de ses espaces verts. Cet outil d'exploitation est basé sur une différenciation du niveau d'entretien en fonction des différents sites et emploi des techniques plus adaptées et plus respectueuses de l'environnement en adéquation avec le caractère historique et culturel de la Ville. Ce type de gestion mise en œuvre par le SEV favorise systématiquement la biodiversité et offre des espaces verts de qualité.

Ainsi l'usage des produits phytosanitaires y est désormais proscrit sur l'ensemble de l'espace public.

Cette gestion optimisée de nos espaces verts nous permet donc de dégager du temps sur des secteurs stratégiques de la Ville aussi bien pour de la plantation et du soin apporté aux plantes mais aussi sur du travail de fond.

En effet, nous travaillons également sur une meilleure gestion de la

consommation d'eau. Un diagnostic est en cours pour connaître les quantités d'eau utilisées sur chaque secteur dans l'objectif, à terme, de diminuer notre consommation (réglage et optimisation des programmations, paillis, choix des végétaux etc.).

Une typologie d'espace a été définie : du jardin le plus prestigieux à l'espace le plus libre, le plus spontané et favorable à la biodiversité, sans atteindre la limite que constitue la friche.

Ainsi, trois classes de gestion ont été définies. Elles sont toutes représentées dans chaque secteur de la ville pour offrir aux habitants des visions différentes du paysage vert urbain et l'ensemble des usages possibles de ces espaces.

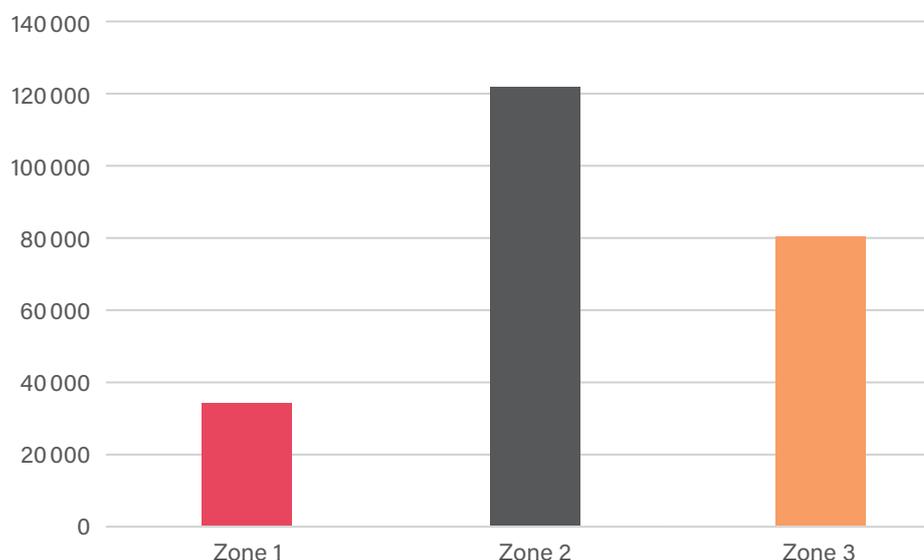
Pour tout nouvel espace vert, un plan de répartition des classes de gestion sera établi en fonction des usages et de l'esthétique souhaitée. Il guidera les choix d'aménagement en termes de rigueur de tracés, de choix des végétaux et de mobiliers.



L'ensemble des espaces verts de la Ville représentent 23.7 hectares.

Trois zones de classification ont été établies avec une fréquence d'intervention différente :

RÉPARTITION EN SURFACE (M²) DES DIFFÉRENTES ZONES DE GESTION



Zone 1

ENTRETIEN INTENSIF

Pour les entrées de ville, les ronds-points et les terre-pleins centraux (3 à 4 fois/mois)

Zone 2

ENTRETIEN INTERMÉDIAIRE

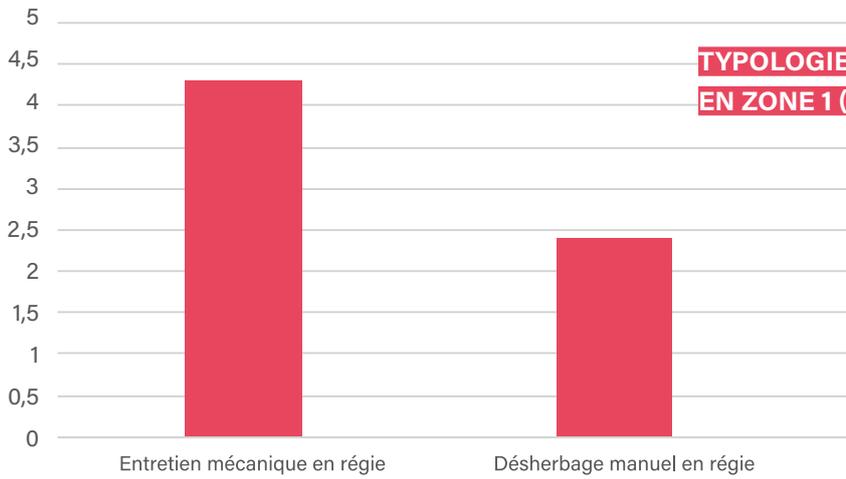
Pour les abords des avenues secondaires (1 à 2 fois/mois)

Zone 3

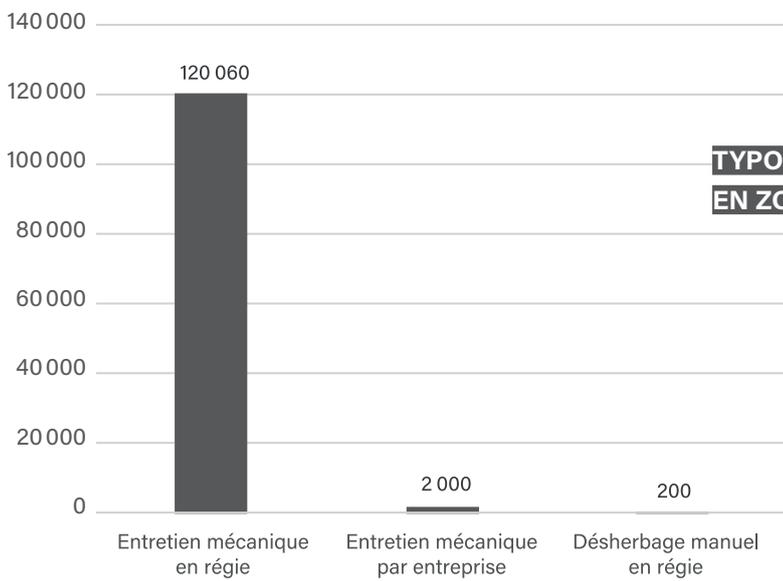
ENTRETIEN OCCASIONNEL

pour les lotissements et bassins de rétention (2 à 3 fois/an)

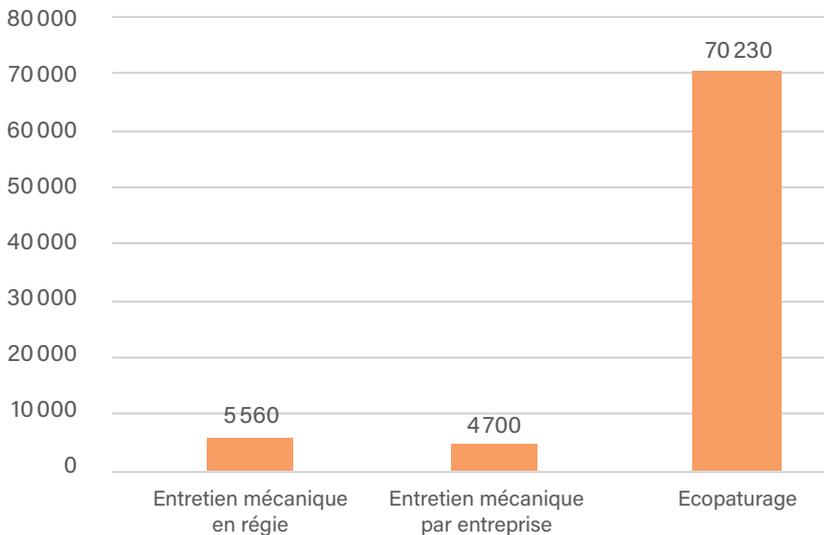
Pour être plus précis, la zone 1 de 34 400 m² est traitée de la manière suivante :



La zone 2 de 122 260 m² est traitée de la manière suivante :



La zone 3 de 80 490 m² est traitée de la manière suivante :



Animation et promotion de la démarche

2-A L'attractivité du territoire : une force pour la Ville

Dans un contexte de concurrence renforcée entre les territoires et d'une économie mondialisée, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a lancé la Mission Isle-sur-la-Sorgue Attractivité (MISSA), pilotée par un Comité de pilotage de 30 acteurs référents du territoire dont 21 chefs d'entreprises directement concernés par l'attractivité, co-présidée par Pierre Gonzalvez (Maire de l'Isle-sur-la-Sorgue et Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) et une chef d'entreprise Alix Kautzmann (Le Coq Noir).

Lancée officiellement le 5 mai 2017 en présence de 500 acteurs, la démarche d'attractivité de l'Isle-sur-la-Sorgue et de son territoire a établi, en 6 étapes, une stratégie d'attractivité et de développement durable, un plan d'action opérationnel de marketing territorial et la création d'une marque partagée avec les acteurs.

Le plan d'action opérationnel et la conception d'une marque partagée ont été finalisés et lancés officiellement le 16 avril 2018.

Des objectifs très précis ont été fixés à cette stratégie de marketing territorial riche de sens. Il s'agit de renforcer et de faire vivre l'identité collective, de favoriser le qualitatif, de rajeunir l'image du territoire et de l'enrichir d'une dimension créative, innovante et économique avec la volonté de faire venir des entreprises, des habitants, des étudiants, de révéler des talents, de renforcer la visibilité nationale et internationale du territoire et de favoriser la mise en place d'un marketing performant.

L'une de ses actions est la création de l'association de préfiguration à la fondation « positive & Villages-monde » en juin 2019 reconnue d'utilité publique.

Elle est l'aboutissement de la démarche d'attractivité portant une vision durable et altruiste du territoire.

La présente association de préfiguration, qui s'appuie sur l'identité de son territoire, a pour mission de soutenir et d'accompagner des projets d'intérêt général, de faire vivre et rayonner le « Village-monde » qu'elle incarne comme la Ville de demain.



Elle a pour objet de :

- Contribuer à la constitution de la dotation nécessaire à la création de la future fondation.
- Soutenir et accompagner toutes les actions susceptibles d'assurer une cohésion territoriale et de permettre un développement exemplaire du territoire notamment dans les domaines suivants :
 - > préservation, valorisation et transmission du patrimoine et de l'identité du territoire ;
 - > promotion des arts et de la culture ;
 - > protection et valorisation de l'environnement et des espaces naturels (la Sorgue) ; de la biodiversité et d'un cadre de vie durable ;
 - > éducation et insertion professionnelles ;
 - > soutien à l'action sociale.

L'association de préfiguration, à travers la notion de « Village-monde », pourra engager une démarche d'accompagnement d'autres territoires, en vue d'une labellisation, dès lors qu'ils s'inspirent de son modèle.

2-B Actions vers la population

Communication sur les démarches entreprises par la Ville auprès des habitants

La communication publique de l'Isle-sur-la-Sorgue est une communication d'intérêt général émise par la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue. Prévue par la loi, elle constitue un service public à part entière et s'adresse à l'ensemble de la population : citoyen, habitants, visiteurs, contribuables, usagers des services. La communication publique touche à tous les domaines de la vie quotidienne.

Les principales modalités de communication sont les suivantes :



La communication institutionnelle

- Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement.
- Animer la vie démocratique, les instances de concertation et de débat.
- Assurer l'information interne des agents, contribuer au fonctionnement de l'administration.

La communication de l'action publique

- Animer la vie démocratique, rendre compte des politiques publiques, des décisions des élus et accompagner les projets.
- Informer sur les services publics et sur les droits et prestation.
- Éclairer sur les enjeux collectifs et chercher à faire évoluer les comportements.

L'information d'intérêt local

- Animer la vie locale, informer sur la vie associative, culturelle, sportive et soutenir les initiatives locales.
- Faire évoluer les comportements.
- Promouvoir le territoire, contribuer au développement économique et touristique.
- Valoriser l'identité locale, l'histoire, le patrimoine.



Intégration des suggestions de habitants liées au label

Des campagnes de concertation pour recueillir l'avis des habitants.

Pour se doter de son AVAP (ex-SPR), une enquête publique portant sur le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et des Périmètres Délimités des Abords de monuments historiques a été réalisée du 2 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus, soit 33 jours.

Pour procéder à l'élaboration de la révision du PLU Le Plan Local d'Urbanisme, un registre de concertation invitant le public à y consigner observations et doléances a été mis en place au guichet de l'hôtel de Ville, rue Carnot. Les différentes remarques pouvaient également être transmises à l'adresse mail urbanisme@islesurlasorgue.fr ou par courrier postal. Une réunion publique avec la population et les acteurs du territoire avait également été tenue.

Afin de réaliser le nouveau skatepark, une campagne de concertation pour partager les premières esquisses du projet et recueillir l'avis des habitants et usagers s'était ouverte en février 2019. Plans, propositions de modules et coupes 3D avaient été présentés à l'occasion de permanences tenues par des techniciens mais aussi *via* le site Internet de la Ville. Les participants à la concertation avaient émis leur opinion quant à l'usage du site. Une vingtaine de personnes, de 10 à 55 ans, ont fait part de leur satisfaction vis-à-vis du projet mais aussi de la démarche de participation. Les avis et retours constructifs ont été pris en compte par la Ville pour faire évoluer le projet et satisfaire le plus grand nombre en venant rajouter un *bowl* fermé et une aire de jeux.

Des campagnes de communication spécifiques invitant la population à participer à des événements collaboratifs en faveur de la protection de l'environnement sont par ailleurs régulièrement mis en place.



ACTIONS NETTOYAGE « WORLD CLEAN-UP DAY »

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue, en partenariat avec la CCPSMV, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS), la Fédération de pêche de Vaucluse, l'Association agréée de la pêche et de la protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), l'Association de chasse des Monts de Vaucluse, le Club de canoé-kayak Isois (CCKI), Kayak Vert et Canoë Évasion, se mobilise pour la journée mondiale du nettoyage de notre planète « World clean-up day » et invite les habitants à les rejoindre pour participer à cette mobilisation citoyenne visant à ramasser les déchets plastiques dispersés dans l'environnement finissant tôt ou tard dans la mer.

Le nettoyage est ciblé dans les massifs forestiers et dans la Sorgue. En septembre 2020, trois équipes de 10 personnes ont nettoyé environ 1,5 km de cours d'eau. Sur ce secteur, plus de 100 kg de déchets ont été ramassés. L'opération a été reconduite le 5 juin 2021.

Par ailleurs, la Ville compte sur un réseau d'associations engagées dans la lutte contre les déchets.

Citons notamment l'association Otary qui a été créée en 2019 et qui compte actuellement 150 adhérents. Cette association environnementale organise des ramassages volontaires de déchets divers et parfois des ramassages ciblés. Concernant les mégots, l'association propose une approche globale, de la prévention au ramassage jusqu'à la revalorisation et propose des solutions alternatives aux commerçants avec, notamment, la fabrication de cendriers à sondage.

Depuis septembre 2019, 26 actions ont été réalisées et plus de 70 000 mégots sont récoltés chaque année.

Fin 2020, la Ville a engagé une campagne de sensibilisation en faveur de la préservation de la Sorgue.

La Sorgue, cette rivière source qui fait la renommée de la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et le bonheur de ses habitants mérite une attention toute particulière et ce dans l'optique de préserver la faune et la flore qu'elle abrite. C'est pourquoi, la Ville a lancé le 30 novembre 2020 une campagne de sensibilisation destinée à s'inscrire dans le temps intitulée « La Sorgue commence ici, ne rien jeter ! ».



Déployé en plusieurs points de la Ville, un message percutant est lisible, à même le sol, aux abords des grilles d'évacuation des eaux pluviales pour contribuer à une prise de conscience et encourager une évolution des comportements pour lutter contre les incivilités constatées.



« JARDINONS NOS RUES »

LES ATOUTS D'UN CENTRE-VILLE VÉGÉTALISÉ

Fin 2020, la Ville s'est engagée à valoriser la végétalisation en centre urbain pour favoriser son renouvellement esthétique, préserver la biodiversité, améliorer la qualité de l'air (fixation de polluants et libération d'oxygène) et réduire l'effet de serre par l'ombre et l'évapotranspiration. Les plantes font également office d'isolant sur une façade (les plantes grimpantes maintiennent une couche d'air isolante qui limite l'accumulation de chaleur dans les murs en été et la déperdition de calories en hiver).

C'est ainsi qu'a été lancé le dispositif participatif «Jardinons nos rues» en faveur de la végétalisation du centre-ville et en direction des habitants, groupes, familles ou commerçants. Par cette démarche, la Ville favorise également le lien social. Jardiner ensemble permet de tisser des liens, de se rencontrer, d'échanger, de partager des idées et enrichir des savoir-faire. Cela crée donc de la convivialité et de la mixité sociale.

Lorsque les conditions techniques le permettent, la Ville favorise les plantations en pleine terre. La plante s'y développe plus facilement et permet, de surcroît, un meilleur écoulement des eaux de pluie, limite un déversement direct dans la Sorgue et le cas échéant une régénération des réserves souterraines d'eau.

Après étude de faisabilité, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue met gratuitement à disposition une partie du domaine public (espace vert existant, bacs prêt à planter, un pied d'arbre ou à défaut une jardinière). Sinon, le cas échéant, un espace cultivable (« fosse ») est créé en pied d'immeuble ou autre.



2-C Actions dans les écoles

L'une des volontés de la Ville est de renforcer la végétalisation dans les écoles.

En plus de planter de nouveaux arbres d'essences variées (*Pyrus, Albizia, Acer, Morus*, etc.) dans les cours d'écoles pour fournir plus d'ombrage et de confort aux enfants, le SEV participe à la mise en place de potagers par le travail de la terre sur des zones définies et validées en amont (école des Vallades, école Mourna notamment).

Le SEV fabrique également des hôtels à insectes et des cabanes à mésanges dans l'objectif de sensibiliser, dès le plus jeune âge, les enfants sur des thèmes variés tels que la biodiversité, la saisonnalité et la gestion de l'eau et des déchets.



Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles

En 2017, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a été sélectionnée comme ville-projet par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise d'Energie (ADEME) et l'Agence Régionale pour l'Environnement PACA (ARPE) pour lui permettre de s'engager vers une alimentation saine et durable en luttant, notamment, contre le gaspillage alimentaire.

La Ville travaille sur les modalités d'atteinte des objectifs de la loi EGALIM (50% du coût des denrées en bio/local/label qualité en 2022) au sein de sa restauration scolaire.

Elle mène également, depuis plusieurs années, des actions de sensibilisation auprès des enfants. L'objectif est d'accompagner les jeunes générations à choisir leur alimentation et sensibiliser au « bien-manger ».

Le développement durable dans les écoles

La Ville a initié et soutenu de nombreuses actions de sensibilisation au développement durable au sein des écoles et centres de loisirs telles que :

- le projet « zéro déchet » sur le temps méridien (confection de bacs de tri en matériel de récupération, balades « opération dépollution ») ;
- la création de « Gâchipains » : des containers transparents dans lesquels les élèves placent le pain qu'ils n'ont pas mangé lors de leur repas. Le personnel de la restauration scolaire est pleinement investi dans l'évolution de ces missions : formation, revisite de menus, réalisation de séries vidéo etc. ;
- la mise en place et l'entretien d'un jardin potager, atelier sur la vie du sol, projet de sensibilisation à l'alimentation durable ;
- la participation à « la semaine de l'eau » et au challenge du Luberon dont la thématique est cette année l'eau.



2-D Actions vers les touristes

Conscient de notre environnement préservé et exceptionnellement vert par rapport au reste de la Provence, Isle-sur-la-Sorgue Tourisme s'attache à mettre en valeur ce cadre au cœur des animations et des manifestations organisées sur le territoire.

Chaque année, en partenariat avec le service Sorgues de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, des visites guidées à la découverte de la nature sont proposées.

Lors de ces circuits de l'eau, un agent conduit et guide les visiteurs et personnes intéressées sur les berges de la Sorgue pour parler de son passé industriel, de sa richesse écologique et de son fonctionnement particulier.



2-E Actions vers les services municipaux

La stratégie communale est présentée aux services municipaux *via* des réunions hebdomadaires entre la direction générale, les responsables des directions regroupant les services opérationnels et le cabinet du maire.

Les agents municipaux sont invités régulièrement à participer à des déjeuners-conférences où l'équipe municipale présente l'ensemble des grands projets municipaux en cours, leurs avancées ainsi que ceux à venir.

Une communication interne est actuellement en cours de définition au travers d'un projet de newsletter interne régulière qui aurait pour vocation de diffuser de l'actualité sur les actions en cours.

2-F Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public

L'ensemble des concessionnaires de réseaux sont avertis chaque début d'année des projets de requalification de voirie prévus sur la Commune. L'objectif étant de mutualiser les travaux et de limiter le risque d'ouverture de tranchées sur des chaussées récentes.

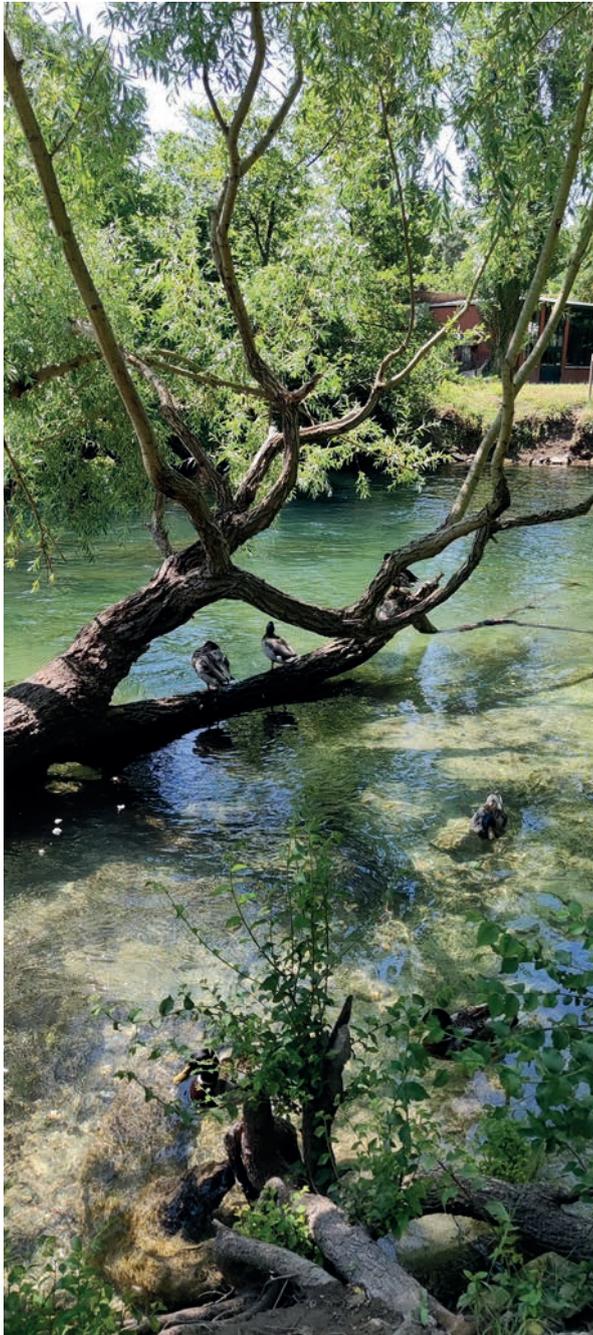
Il est de même pour des projets de grande ampleur pour lesquels l'enfouissement des réseaux est important. Dans ce cas, la Commune s'associe avec *ENEDIS* et *Orange* pour mener à bien ces chantiers.

Par ailleurs, la Commune est régulièrement en lien avec les services de la *SNCF*, la gare de l'Isle-sur-la-Sorgue étant un lieu stratégique pour la Commune. Celle-ci est particulièrement utilisée par les *Islois* pour des trajets quotidiens mais aussi par les touristes en visite dans la région.

Ainsi, la Ville étudie actuellement l'agrandissement et la réhabilitation du parking à proximité de la gare avec pour objectif principal une végétalisation de masse de cet espace (ce projet est prévu pour 2021).

De plus, elle travaille régulièrement avec l'Office National des Forêts (ONF) en particulier au travers de la gestion de l'espace naturel sensible : entretien, communication, accueil du public, mise en valeur du patrimoine sont autant de thématiques abordées en partenariat avec l'ONF, le Conseil départemental du Vaucluse et le CAUE du Vaucluse.

Patrimoine végétal et fleurissement



3-A Un objectif : la diversité botanique

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue jouit des caractéristiques du climat méditerranéen et fait partie de la « zone de l'olivier ». Nous veillons donc à planter des essences adaptées à ce climat et à la nature du sol se portant ainsi vers des plantes xérophytes (adaptées donc à la sécheresse).

Mais la réelle particularité de la commune réside en la présence de la Sorgue. En fonction des sites, une végétation des bords de cours d'eau, également appelée « ripisylve » qui est un élément primordial pour le bon fonctionnement de la rivière, sera favorisée.

À savoir :

- L'AULNE GLUTINEUX
- LE FRÊNE OXYPHILE
- L'ORME
- LE PEUPLIER BLANC
- LE PEUPLIER NOIR
- LE SAULE BANC
- LE SAULE CENDRÉ
- LE SAULE POURPRE
- LE NOYER
- LE CHÊNE PÉDONCULÉ
- LE NOISETIER
- LE FIGUIER
- LE CORNOUILLER SANGUIN
- LE LAURIER SAUCE
- LE PRUNELIER
- LE TROËNE
- LE SUREAU NOIR
- LA VIORNE

Par la formation (séminaires, salons, conférences, etc.) mais aussi par le partage (retours d'expériences des entreprises, des collectivités voisines, de l'AURAV, de l'INRA), la Direction Aménagement (sur les projets d'aménagements) et le Service Espace Vert (sur la partie exploitation/renouvellement) essaient par tâtonnement des essences dites d'avenir sous notre climat. En effet, avec le changement climatique, des espèces plus méridionales peuvent être plantées.

De plus, grâce aux suivis de nos nouvelles plantations (période de confortement prise en charge par entreprise sur toutes nos nouvelles plantations : deux saisons végétatives pour les arbres et une saison végétative pour les arbustes), un bilan sera réalisé pour savoir si la méthode fonctionne ou s'il faut changer/adapter/renouveler.

Nous nous efforçons de proposer une palette végétale la plus variée possible (toute végétalisation monospécifique est désormais interdite) permettant un échelonnement des intérêts tout au long de l'année (floraison, couleur automnale, senteurs, etc.).

Toute nouvelle plantation est soumise au service gestionnaire pour validation, le but étant de planter de plus en plus mais en gardant toujours à l'esprit la contrainte de l'entretien.

De plus, le SEV, dans sa campagne de fleurissement annuel, s'impose des thèmes de couleurs, ce qui permet de se renouveler chaque année proposant ainsi des compositions variées et uniques pour les usagers et les visiteurs.

3-B Qualité d'entretien et mesures de protection

Concernant les espaces verts en général, une cartographie est en cours d'élaboration pour permettre de prioriser et de continuer le travail initié dans cette démarche de gestion différenciée.

Concernant le patrimoine arboré, la Commune vise toujours à planter le bon arbre au bon endroit et entreprend par là une politique de gestion visant à tendre vers un patrimoine résilient. Pour ce faire, nous avons initié fin 2019 un inventaire de notre patrimoine afin de l'insérer dans la base du Système d'Information Géographique (SIG) de la CCPSMV. Cet inventaire a été réalisé en interne.



Nos objectifs :

- n'avoir aucune espèce dépassant 10% du patrimoine arboré ;
- n'avoir aucun genre dépassant 15% du patrimoine arboré ;
- n'avoir aucune famille dépassant 20% du patrimoine arboré.

(20% à ne pas dépasser)

Famille	Nombre	%
Cannabacée	656	22,4%
Oléacée	235	8%
Cupressacée	223	7,6%
Rosacée	215	7,3%
Platanacée	214	7,3%
Moracée	162	5,5%
Acéracée	158	5,4%
Tiliacée	148	5,1%
Fabacée	146	5%
Méliacée	124	4,2%
Sapindacée	122	4,2%
Pinacée	121	4,1%
Fagacée	104	3,6%
Ulmacée	102	3,5%
Bétulacée	57	1,9%
Taxacée	53	1,8%
Salicacée	33	1,1%
Bignoniacée	16	0,5%
Magnoliacée	9	0,3%
Altingiacée	7	0,2%
Lythracée	6	0,2%
Juglandacée	5	0,2%
Gingkoacée	3	0,1%
Myrtacée	3	0,1%
Taxodiacee	2	0,1%
Lauracée	1	0%
Ramnacée	1	0%
Rutacée	0	0%

(15% à ne pas dépasser)

Genre	Nombre	%
Celtis	656	22,4%
Cupressus	223	7,6%
Patanus	214	7,3%
Fraxinus	190	6,5%
Acer	158	5,4%
Morus	155	5,3%
Tilia	148	5,1%
Pyrus	140	4,8%
Melia	124	4,2%
Pinus	104	3,6%
Quercus	102	3,5%
Ulmus	102	3,5%
Prunus	68	2,3%
Aesculus	67	2,3%
Cercis	60	2,1%
Koelreuteria	55	1,9%
Taxus	53	1,8%
Alnus	45	1,5%
Olea	38	1,3%
Sophora	34	1,2%
Robinia	25	0,9%
Populus	17	0,6%
Catalpa	16	0,5%
Salix	16	0,5%
Albizia	15	0,5%
Cedrus	15	0,5%
Gleditsia	12	0,4%
Ostrya	10	0,3%

(10% à ne pas dépasser)

Espèce	Nombre	%
Australis	617	21,1%
Acerifolia	206	7%
Sempervirens	185	6,3%
Calleryana	140	4,8%
Azedarach	124	4,2%
Angustifolia	102	3,5%
Lutece	102	3,5%
Cordata	99	3,4%
Bombycis	87	3%
Pinea	77	2,6%
Alba	68	2,3%
Hippocastanum	67	2,3%
Siliquastrum	60	2,1%
Paniculata	55	1,9%
Baccata	53	1,8%
Tomentosa	49	1,7%
Cerasifera	48	1,6%
Negundo	46	1,6%
Campestre	44	1,5%
Sinensis	39	1,3%
Ornus	36	1,3%
Europea	37	1,3%
Leylandii	36	1,2%
Inconnu	34	1,2%
Japonica	34	1,2%
Glandulosa	32	1,1%
Cerris	31	1,1%
Platanoides	30	1%

Nos objectifs :

- **tendre vers un patrimoine arboré résilient face aux ravageurs et maladies des arbres ;**
- **avoir un meilleur suivi de ce patrimoine (de l'entretien à son renouvellement) ;**
- **renforcer la biodiversité et la trame verte ;**
- **planter pour augmenter le couvert végétal et apporter toujours plus de confort aux usagers.**

Pour aller plus loin, pour cet inventaire, un item « arbre remarquable » a été rajouté nous permettant de les localiser mais aussi d'initier un projet de sensibilisation, de valorisation et de protection à destination du public. Une communication via affichage retracera l'historique de l'arbre et quelques informations comme les usages médicinaux ou autres seront inscrits.

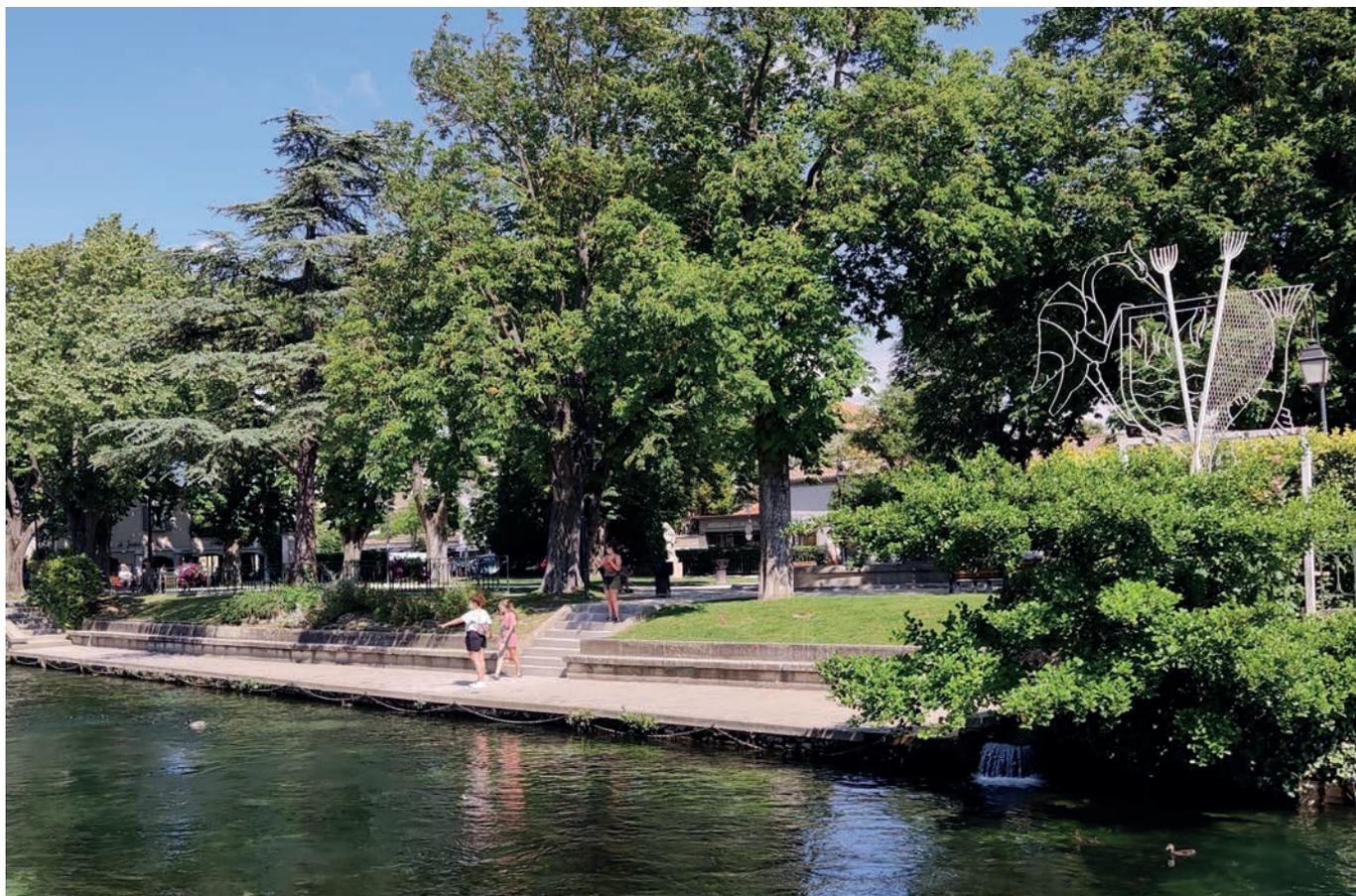
En effet, l'arbre est une composante forte de l'urbanisme, des espaces verts et du paysage en général. Élément structurant du cadre de vie, il témoigne de l'enchaînement des saisons et du temps qui passe. Il participe très activement à la lutte contre les îlots de chaleur, séquestre le gaz carbonique et filtre l'air des microparticules cancérigènes.

Utilisé dans certains cas dans la lutte contre l'érosion, il peut également tenir un rôle dans la gestion des eaux pluviales.

Toutefois, son utilisation nécessite une réflexion poussée pour planter le bon arbre au bon endroit. Une fois adulte, celui-ci ne devra pas engendrer de gêne vis-à-vis des usages ou de l'habitat. Il devra être adapté au biotope local, au contexte du site de plantation, être non allergène et participer à la diversification du patrimoine.

Des contraintes aériennes importantes telles que les câbles, bâtiments ou gabarits de circulation doivent obligatoirement être intégrées au choix des essences. Les contraintes souterraines qui, si elles limitent les possibilités de dimensionnement de la fosse de plantation, limiteront également la grandeur de l'arbre adulte afin que ses besoins en nutriments soient assurés par la quantité de substrat nécessaire.

Il est nécessaire de différencier dans l'approche l'arbre de voirie de l'arbre de parc et de jardin. Le premier sera principalement choisi sur tige pour permettre les circulations sous le houppier jusqu'à proximité immédiate du tronc pour les piétons. Le second pourra plus facilement être implanté sous forme naturelle (tige branche branchu/cépée).



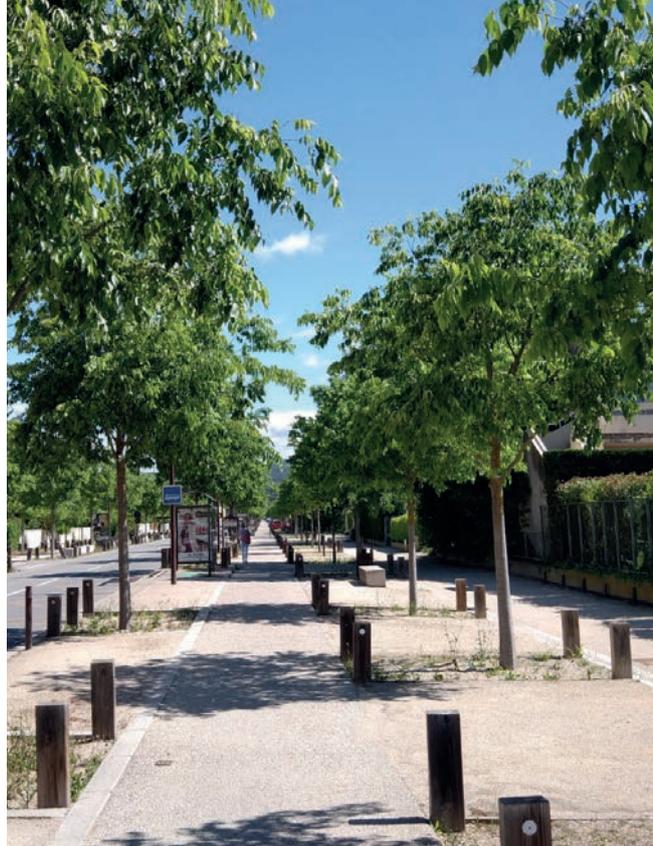
3-C L'importance du renouvellement végétal

À ce jour, aucun calendrier de renouvellement n'est établi. Les renouvellements s'opèrent soit lors d'opportunités de travaux d'aménagement global sur une zone ou bien lors de campagnes d'abattages sur des alignements d'arbres atteints de maladie (ex : chancre coloré du platane sur le double alignement du cours Fernande Peyre) ou problème de résistance mécanique avéré.

Suite à ces relevés sur site et à la politique de gestion mise en place, il devient possible d'effectuer un meilleur suivi de l'entretien (taille notamment) et, en cas de besoin, d'effectuer des contrôles au résistographe pour envisager des renouvellements.

Ces renouvellements et les plantations nouvelles favoriseront la diversité pour tendre vers un patrimoine équilibré et résilient.

La majeure partie des campagnes de plantation se réalisent à l'automne garantissant selon nous une meilleure reprise. Aussi, nous mettons toutes les chances de notre côté en plantant les végétaux dans de bonnes conditions (fosse terre pierre ou fosse terre végétale de 9m³ par arbre en milieu urbain)



3-D Deux mots d'ordre : Créativité et Harmonie



La Commune s'attache à souligner son identité par le biais de plantations d'essences méditerranéennes. Des plantations de variétés typiques telles que les lavandes, cistes, romarins ou oliviers pour que les habitants et touristes retrouvent les odeurs et couleurs de la région. Mais il faut aller bien au-delà, planter adapté mais varié, créer la surprise et susciter une émotion tout au long de l'année.

Sur certains ronds-points, des murs en pierres sèches ont été réalisés mais également une structure en fer forgé représentant un « pescàire lilien sur son nego-chin » (pêcheur local sur son embarcation traditionnelle)

Concernant les compositions florales, une fois le thème établi, le SEV fait preuve d'originalité en mariant les essences pour obtenir une floraison échelonnée tout au long de l'année avec des pics mis sur certaines périodes fortes.

Par la recherche de volumes, ils créent différentes strates et mélangent les couleurs et formes de feuillage. Le choix, les types de plantes et leur entretien sont conditionnés par la localisation et le soin devant être apporté.

Enfin, au fil des saisons et/ou opportunités de l'actualité, le SEV fait appel à notre ferronnier pour créer des structures éphémères (ballon de rugby lors de la coupe du monde, ballon de foot réalisé avec un ancien luminaire, etc).



Gestion environnementale et qualité de l'espace public

4-A Actions en faveur de la biodiversité

OPÉRATION GRAND SITE (OGS)



L'OGS de Fontaine-de-Vaucluse s'inscrit dans la démarche de valorisation de notre région aux côtés des autres Grands Sites de la Région Sud (presqu'île de Giens, massif de l'Esterel, gorges du Verdon, massif des ocres, montagne de la Sainte-Victoire).

Elle intègre les orientations des grands outils stratégiques régionaux tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le plan climat régional.

Le programme d'actions se décline en quatre axes stratégiques : **valorisation, accessibilité, déplacement doux et gestion durable du Grand Site**, du village de Fontaine-de-Vaucluse, tout autour de la vallée close jusqu'au partage des eaux à l'Isle-sur-la-Sorgue.

Cette opération est portée par la Communauté de Commune Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV). Toutefois, le périmètre de l'opération à cheval sur deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et son ambition ont conduit à la mise en place d'un véritable partenariat des acteurs locaux. Ainsi, si la coordination est menée par la CCPSMV, les maîtres d'ouvrages publics impliqués et porteurs d'actions sont :

- ▶ CCPSMV
- ▶ Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- ▶ Les cinq communes concernées (Lagnes, Cabrières d'Avignon, Saumane-de-Vaucluse, Fontaine-de-Vaucluse et l'Isle-sur-la-Sorgue)
- ▶ Département de Vaucluse
- ▶ Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Les services de l'État sont particulièrement parties prenantes de la démarche. Le Préfet de Vaucluse co-préside en effet le comité de pilotage. Les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) interviennent sur le projet depuis les études initiales et accompagnent activement la labellisation. La Région participe au comité de pilotage. Ce projet bénéficie de l'aide technique du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Vaucluse. Un document « Cadre de Gouvernance » a été approuvé et a pour vocation de préciser le rôle de chaque partenaire dans le portage de cette démarche « Grand Site ».



ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

L'espace Naturel Sensible (ENS) des Plâtrières se situe sur le piémont Ouest des Monts de Vaucluse à la conjonction des territoires de trois communes :

- Pernes-les-fontaines (26 hectares)
- L'Isle-sur-la-Sorgue (54 hectares)
- La Roque-sur-Pernes (102 hectares)

Et de trois établissements publics de coopération intercommunale :

- Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
- Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat
- Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV)

Le site est caractérisé par un relief collinaire majoritairement couvert de boisement de pin d'Alep ponctué par des secteurs ouverts correspondant à d'anciennes carrières d'exploitation de gypse. Il possède un patrimoine naturel (faune, flore et habitats naturels), industriel, agricole et géologique remarquable à découvrir mais aussi à préserver. L'ENS des Plâtrières a intégré le réseau des sites labellisés du Conseil départemental de Vaucluse en 2014 pour son intérêt écologique, paysager et social (neuf espèces végétales patrimoniales ont été découvertes comme la Nigelle de France, la Garidelle, l'Ophrys de Provence, etc.). De même que des oiseaux protégés : hibou

Grand-Duc, guêpier d'Europe, circaète Jean-le-blanc nichant et chassant sur le site.

De plus, la grande diversité de milieux avec ses anciennes carrières ouvertes constitue aussi un site refuge idéal pour la petite faune, les chauves-souris et les reptiles. Ce réseau est aujourd'hui constitué de 18 sites répartis sur le département de Vaucluse.

Nos objectifs du plan de gestion sont les suivants:

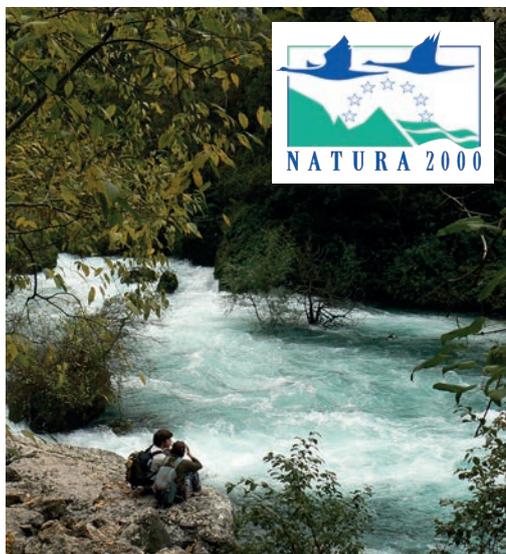
- **Résorber les points noirs paysagers**
- **Endiguer la fréquentation motorisée et les incivilités**
- **Organiser et canaliser la fréquentation**
- **Soutenir l'activité sylvopastorale**
- **Sécuriser le site**
- **Améliorer la connaissance sur le patrimoine**
- **Préserver la faune et la flore à enjeux de conservation**
- **Restaurer et mettre en valeur les éléments patrimoniaux du site**
- **Valoriser la vocation pédagogique du site**
- **Évaluer et suivre le plan de gestion**

NATURA 2000

La démarche du réseau *Natura 2000* privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tiennent compte des préoccupations économiques et sociales :

- Les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site *Natura 2000*. Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable.
- Au quotidien, la gestion des sites *Natura 2000* relève d'une démarche participative des acteurs du territoire. Un comité de pilotage définit pour chaque site des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui sont ensuite mis en œuvre sous forme de chartes et de contrats co-financés par l'Union européenne.

Ainsi, la Sorgue a été classée Site *Natura 2000* sur tout le long de son cours.



C'est à Fontaine-de-Vaucluse que la Sorgue prend sa source. Le gouffre, situé à 80 mètres au-dessus du niveau de la mer, reste encore de nos jours un mystère qui a fait l'objet d'un grand nombre d'études scientifiques. Son exsurgence est l'une des plus importantes du monde. Façonné par l'homme, le réseau hydrographique de la Sorgue fonctionne « à l'envers » : il naît d'un bras unique pour se diviser par la suite. Site historique et géographique emblématique, il a inspiré bon nombre de poètes dont Pétrarque au XIV^e siècle ou, plus récemment, René Char. La température faible et constante de la

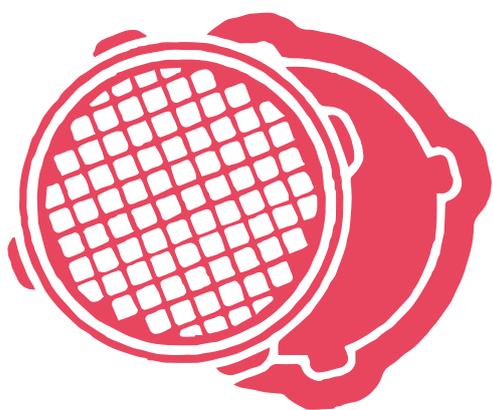
Sorgue, couplée à un débit toujours régulier, confère à cette rivière une très bonne oxygénation. Ces conditions idéales lui permettent d'accueillir un écosystème très diversifié. Certaines espèces sont relativement rares à l'échelon régional, national ou même européen.

En charge de l'entretien de ce cadre de vie naturel, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, sous l'égide du service Espace Public Communautaire, entreprend de nombreuses actions d'entretien et de valorisation de la Sorgue.

4-B Actions en faveur des ressources naturelles

QUELLE TERRE POUR LES VÉGÉTAUX ?

La recherche d'une terre végétale de bonne qualité (par sa composition, sa structure et ses qualités agronomiques) est un fait récurrent dans toutes nos campagnes de plantation. Conscients de cette richesse, nous avons stocké sous forme de butte au parking Grand Sud toute la terre végétale issue du décapage de la zone (3 000 m²) soit plus de 600 m³. Cette terre a fait l'objet d'une analyse physico-chimique et a été amendée en conséquence. Nous la réutilisons chaque fois que nécessaire lors de nouveaux projets. Pour exemple, la terre mise en place sur le chemin de l'école d'agriculture pour l'ensemble des fosses de plantations (300m²) est issue de ce décapage. De plus, une zone de stockage au niveau de l'hippodrome est dédiée au stockage de terre végétale récupéré sur chantier.



LA GESTION DES EAUX PLUVIALES : UN VÉRITABLE ENJEU

Le territoire possède un réseau hydrographique dense composant le grand bassin versant du Rhône, et qui relève du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée Corse approuvé le 20 décembre 1996.

L'eau est un élément fédérateur, culturel et emblématique de la commune. En effet, la ville s'est implantée à cet endroit pour profiter des avantages de la Sorgue. Celle-ci possède un régime hydraulique particulier pour une rivière méditerranéenne. Malgré sa localisation, elle possède un débit relativement constant, même en période d'étiage, ne permettant pas d'à sec. Sa température est constante à environ 13 degrés et la qualité de ses eaux est exceptionnelle. Elle présente également la particularité d'avoir à sa source le débit d'un véritable fleuve. Tous ces éléments en font un

corridor biologique où la biodiversité est importante mais où l'équilibre peut facilement être atteint. (Source : PLU, 1BIS. Évaluation environnemental, Rédacteur : AIRELE, 2017)

Le quartier Saint-Antoine est caractérisé par la présence de deux vallat principaux : le vallat des Tâches et la Catherine, traversant le secteur du nord-est au sud-ouest (NO-SE). Le vallat des Tâches situé au centre / centre-ouest du quartier de Saint-Antoine est un acteur majeur de l'assainissement des eaux pluviales. En effet, il constitue l'un des rares axes d'écoulement naturel NO-SE conservé et transitant à proximité de secteurs urbanisés.

À l'est du quartier Saint-Antoine, on retrouve le cours d'eau de la Catherine. Si elle suit le même axe d'écoulement que le vallat des Tâches (NO-SE), la Catherine présente un enjeu moindre concernant l'assainissement de Saint-Antoine car traversant un secteur très peu urbanisé.

Enfin, le quartier Saint-Antoine est traversé par le canal de Carpentras qui coupe hydrauliquement en deux le secteur. En effet, le canal



de Carpentras coupe Saint-Antoine perpendiculairement à la pente du quartier. Des ouvrages hydrauliques de franchissement du canal permettent d'assurer la continuité d'une partie des écoulements (Vallat des Tâches et ruisseau de la Catherine notamment) mais une partie des ruissellements se déversent néanmoins dans le canal de Carpentras en cas de très forte pluie.

L'urbanisation croissante de ces dernières années sur la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue (de 8 000 habitants en 1960 à 18 500 habitants en 2009), et plus particulièrement dans le quartier Saint-Antoine, a entraîné un accroissement des problèmes d'inondations du fait de l'imperméabilisation des sols conduisant à une augmentation des volumes ruisselés et à une accélération des transferts vers l'aval.

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue souhaite poursuivre sa politique de prévention afin de limiter les conséquences de tels événements. Cela concerne les étapes aussi importantes que l'élaboration de documents d'urbanisme et de projets de travaux sur les réseaux Eaux Pluviales (EP). Ainsi, la Ville a lancé en 2019 la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales spécifique au quartier Saint-Antoine, plus précis que l'actuel Schéma Directeur des Eaux Pluviales sur le territoire communal de l'Isle-sur-la-Sorgue datant de 2012.

Le schéma de gestion des eaux pluviales doit analyser et intégrer les éléments suivants :

- ▶ La prise en compte des axes naturels de ruissellement sur l'ensemble des bassins versants du quartier Saint-Antoine et des zones naturelles d'infiltration, d'expansion de crue, de régulation et de rétention ;
- ▶ La gestion des eaux pluviales actuelle et future de la commune sur le quartier Saint-Antoine liée :
 - à l'urbanisation de la commune ;
 - aux ouvrages de régulation des ruissellements sur les bassins versants ;
 - aux contraintes aval.
- ▶ Respect de la qualité des rejets des eaux pluviales dans le milieu récepteur.

Le bureau d'étude *ACRI-IN* est en charge de l'étude pour la réalisation du schéma directeur des Eaux Pluviales du quartier de Saint-Antoine. Cette étude a débuté en mars 2019 et se compose de quatre phases distinctes :

Les 3 premières phases de l'étude sont les suivantes :

- PHASE 1** État des lieux détaillé de la situation actuelle, synthèse des données existantes, reconnaissance terrain et propositions d'études complémentaires à mener.
- PHASE 2** Analyse quantitative des écoulements dans les zones présentant des enjeux significatifs.
- PHASE 3** Proposition et Schéma Directeur Pluvial du quartier de Saint-Antoine.
La phase 3 s'est achevée au 3^e trimestre 2020.
- PHASE 4** Approbation du Schéma Directeur Pluvial du quartier Saint-Antoine au conseil municipal et approbation du zonage d'assainissement pluvial suite à enquête publique.

Pour tout nouvel aménagement de parking, la Ville a souhaité valoriser la présence du végétal mais a aussi mis la priorité sur la gestion des eaux pluviales, et ce, quelle que soit la surface imperméabilisée.

Pour exemple, le parking des Névens, créé en 2017 et situé en centre-ville, compte plus de 200 places et est au cœur de la politique de stationnement de la commune. Plus de 25% de la surface aménagée se compose d'arbres et d'espaces verts. De plus, un bassin de rétention enterré constitué d'une structure alvéolaire ultra légère, inspectable et hydrocurable a été créé et des séparateurs d'hydrocarbures ont été installés pour une gestion optimale des eaux pluviales.

Au niveau du nouveau parc de sports urbains, la Ville a souhaité que l'ensemble des eaux pluviales soient traitées et infiltrées à la parcelle. Ainsi, ces dernières s'infiltrent via des puits perdus sous les structures de jeux (81m³ pour le skatepark, 50m³ pour l'espace central minéralisé) et le trop plein est dirigé vers le fossé communal. De plus, tous les espaces verts périphériques sont traités en noues plus ou moins légères, le trop plein de ces noues se dirige vers une tranchée drainante de 54m³ et le trop plein de cette tranchée se déverse vers le fossé.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Pour gérer de façon économe la ressource en eau sur chaque projet d'aménagement :

- Des essences adaptées couplées au paillage de bois raméal fragmenté (BRF) pour limiter le développement d'adventices mais aussi pour limiter l'évapotranspiration et, par conséquent, l'arrosage (par exemple, le paillage mis en place pour les espaces verts du parking Grand sud sont issus du broyage de l'ancien verger abandonné de la zone qui a dû être enlevé pour la création du citypark).

La mise en place de BRF sur une épaisseur de 10 cm permet de ne plus mettre en place de toile de paillage. Des réassorts sont prévus dans le cadre du confortement réalisés par les entreprises.

- Des mélanges de plantes couvre-sol adaptées sont rajoutés (ex : *achillea*, *thymus*, etc.) sur les périphéries du parking des Névens (*hedera helix* pour le pied d'arbres du parking du Portalet, etc.) pour, qu'à terme, entretien et arrosage soient limités. En effet, les bénéfiques sont les mêmes que celui du BRF (arrosage et pousse adventice) avec, en plus, un gain de biodiversité.

- Un arrosage intégré avec mise en place de goutte à goutte sur les massifs arbustifs (uniquement les premières années avec une programmation fine et un suivi mensuel) est installé si possible. Sinon, un arrosage manuel est mis en œuvre.

- Les branchements sur le réseau du canal sous pression sont favorisés (les ouvrages pressions sont des bassins où des stations de pompage permettent d'alimenter un réseau enterré remplaçant les filioles à ciel ouvert,

jusqu'à la parcelle où sont posés des bornes et robinets, pouvant être ouverts ou fermés à la demande).

Pour exemple, une extension du réseau a été réalisée pour pouvoir arroser l'ensemble du « parc de sports urbains » (route de Cavillon) et du cimetière.

- Un traitement en noue très légère est réalisé à chaque nouvelle plantation et la pente des cheminements doux est orientée vers ses dernières de sorte à infiltrer les eaux pluviales au plus près.

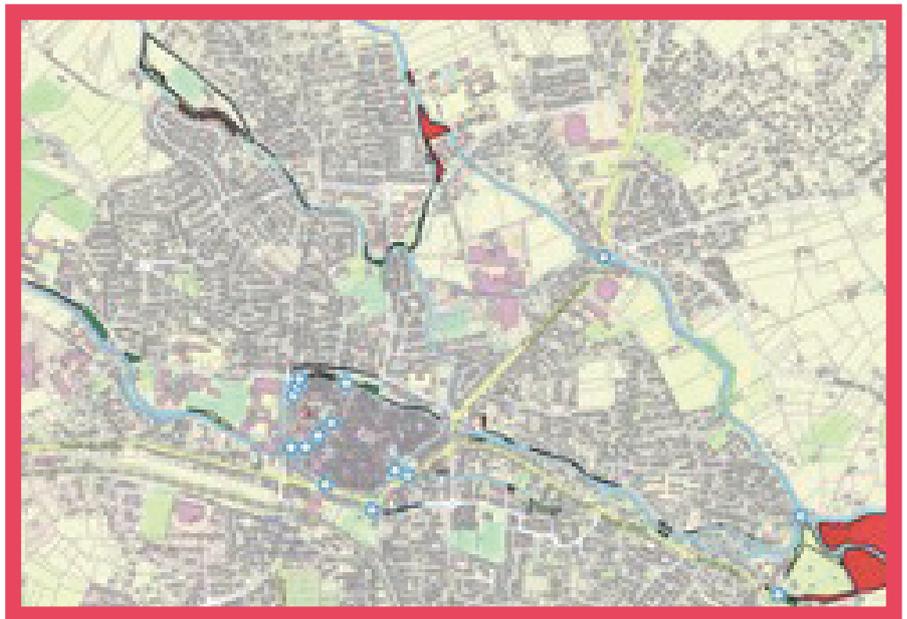




RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre de ses compétences, la CCPSMV a en charge la gestion et l'entretien des parcelles publiques en bord de rivière et des espaces verts dans les zones d'activités.

Soucieuse de la préservation de l'environnement et dans le but de proposer des espaces verts de qualité aux administrés et aux visiteurs, le Service Espace Public Communautaire (SEPC) s'efforce de faire évoluer ses modes de gestions.



Cette année, il a été décidé de mettre en place de l'éco-pâturage sur plusieurs sites tests (sites communal et intercommunal). Cette activité ancestrale a été abandonnée pendant de nombreuses années au profit de techniques d'entretien mécaniques beaucoup plus lourdes.

Le but principal n'est pas la recherche de rentabilité économique mais le maintien ou la restauration du milieu tout en limitant les coûts de gestion et en conservant la biodiversité.

Les bénéfices sont nombreux :

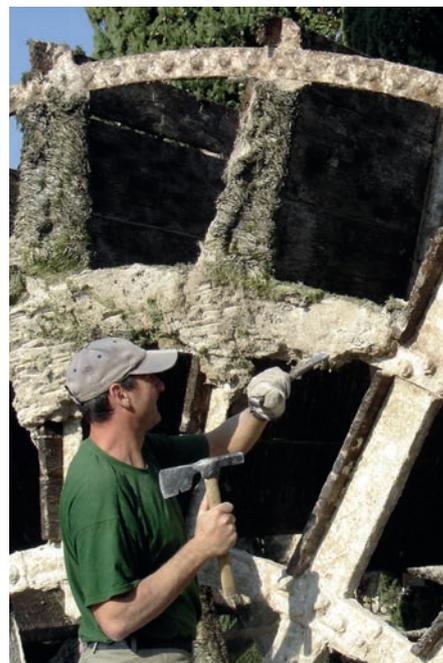
- ✓ **Entretien d'espaces verts sans consommation de pétrole et sans nuisances sonores.**
- ✓ **Réduction des déchets verts** (en effet, les végétaux sont immédiatement compostés sur place et entrent dans le cycle de la vie avec des décomposeurs comme les insectes bousiers).
- ✓ **Les animaux du « troupeau d'Elzéard » sont des animaux d'élevages transhumants.** Ils participent à la production de viande de qualité et écologique. De plus, les brebis du troupeau sont tondues pour leurs laines.

Grâce à cette action, ces animaux reviennent en ville pour le bonheur de tous. Ce service fait encore évoluer ses pratiques pour prendre d'avantage en compte la biodiversité.



LA MISE EN PLACE DU « ZÉRO PHYTO » ET DE LA « GESTION DIFFÉRENCIÉE » A PERMIS :

- de préserver les zones à forte potentialité écologique ;
- de stopper l'emploi de produits phytosanitaires ;
- de mettre en valeur la richesse de la faune et de la flore locale ;
- d'améliorer la qualité du cadre de vie en diversifiant les entités paysagères ;
- de sensibiliser le public à l'environnement ;
- de diminuer fortement la consommation en eau.



L'équipe Sorgue vient d'acquérir du matériel électrique pour effectuer ses missions d'entretien, ce qui permettra de ne plus dégager de gaz d'échappement et de réduire le bruit lié à la réalisation de leurs missions. L'équipe du Service Espace Vert de la Ville entreprend la même démarche.

Pour le reste de l'outillage thermique encore utilisé, il a été décidé de changer de carburant et d'utiliser de l'essence alkylate qui est, à ce jour, le seul produit pétrolier du marché à être dispensé du logo « dangereux pour l'environnement ». Le procédé de raffinage spécial de cette essence permet d'éliminer de nombreuses substances toxiques présentes dans l'essence ordinaire. Elle ne contient pratiquement pas de substances

nocives telles que le benzène, le toluène et le soufre. De ce fait, les vapeurs du carburant et les gaz d'échappement sont beaucoup moins toxiques, ce qui constitue un avantage pour l'environnement et les agents.

Pour finir, lors de la réalisation de leur mission quotidienne d'entretien des roues à aubes, les agents sont amenés à travailler dans le centre-ville. Une phase test est en cours pour abandonner l'usage du camion et se déplacer à pied. Cette évolution des pratiques a de nombreux avantages :

- Diminution de la pollution atmosphérique
- Diminution des coûts de carburant
- Développement du lien social



ALTERNATIVES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'objectif est tout d'abord la réconciliation/l'acceptation des usagers avec « les mauvaises herbes ». Axe prioritaire : une communication de sensibilisation.



Les 28 000m² d'espaces verts de la commune étaient auparavant traités avec des produits phytosanitaires. Aujourd'hui ce n'est plus le cas car le SEV favorise le désherbage manuel, les tailles douces, l'emploi d'outil à main (binette notamment). Pour aider à cet entretien, un marché d'entretien passé avec l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) du *Moulin de l'Auro*, permet à la collectivité de contribuer à l'intégration professionnelle et à l'épanouissement de travailleurs en situation de handicap.

À la suite de ce changement de pratique, certains sites, comme le terre-plein central de la route de Carpentras, sont en cours de réflexion. En effet, l'entretien sur des zones dangereuses s'avère compliqué et onéreux. La Ville a fait le choix de minéraliser la zone. Le temps gagné par les agents se répercute sur l'embellissement des espaces verts à proximité, ce qui va permettre de travailler l'entrée de ville en densifiant l'existant.



LUTTE BIOLOGIQUE

De plus, depuis deux ans, une lutte biologique a été mise en place en collaboration avec l'INRA au niveau du cours Victor Hugo pour lutter contre la mineuse du marronnier via des pièges à phéromone.

La régie EV fabrique également des maisons à mésanges pour les placer dans les pins et participer à la réduction de la prolifération des chenilles processionnaires mais aussi des hôtels à insectes dans les écoles.

Ceci permet de faciliter la présence des auxiliaires mais aussi de sensibiliser les plus jeunes.



RÉDUCTION DE PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS

Pour réduire la production de déchets verts, plusieurs paramètres sont pris en compte :

- **Le paillage organique** (mise en place de BRF suite aux campagnes d'élagage à l'aide du broyeur de végétaux) qui permet de limiter le développement d'adventices. Une zone de stockage sur la plateforme de la Direction des Services Techniques a été mise en place depuis janvier 2021.
- **Le choix de végétaux adaptés au lieu de plantation** (hauteur et largeur à maturité) pour réduire les tailles (par exemple, le long de la voirie et à proximité de traversées piétonnes), les arbustes sélectionnés ne mesurent pas plus de 0,75m de haut à taille adulte permettant ainsi une augmentation de la visibilité/sécurité pour le piéton.
- **Mulch au printemps** (partage des eaux, parc Gautier, certains ronds-points).
- **La gestion différenciée des espaces** (exemple : zone avec fauche annuelle ou bi-annuelle au bassin des liserons).
- **Écopastoralisme** à l'île Saint-Jean.



4-C La qualité de l'espace public : un investissement fort de la Ville



PANNEAUX PUBLICITAIRES

Afin de maîtriser le risque de prolifération de panneaux publicitaires sur la commune et de gérer l'intégration paysagère des enseignes des commerçants, une procédure de révision du Règlement Local de Publicité est actuellement en cours.

Elle a pour objectifs :

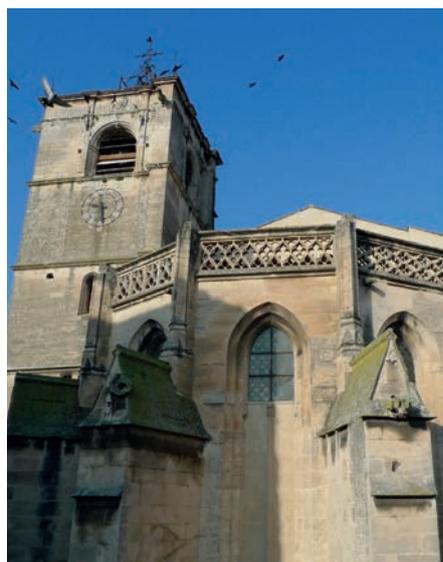
- d'améliorer la qualité paysagère des entrées de ville et la valorisation des axes touristiques ;
- de préserver le centre historique et ses abords ;
- de limiter l'affichage publicitaire dans les hameaux et quartiers résidentiels ;
- de réduire l'impact visuel de certaines enseignes ;
- de préserver la qualité du centre historique en améliorant la qualité des enseignes.

Une réflexion est également menée actuellement dans le cadre de renouvellements de marchés publics d'affichage institutionnel pour mieux maîtriser le design, le positionnement, le matériau et l'insertion paysagère des mobiliers urbains d'affichage sur le territoire communal.

PERMIS DE LOUER

Enfin, soucieuse de la qualité de l'habitat en centre ancien, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a instauré depuis le 1^{er} janvier 2020 un permis de louer au travers d'une autorisation préalable de mise en location, conditionnant ainsi la conclusion d'un bail. Grâce à cet outil de contrôle, la Ville disposera de moyens de lutter contre les bailleurs peu scrupuleux et marchands de sommeil proposant à la location des logements dégradés (dispositif issu de la loi ALUR du 24 mars 2014 et renforcé avec la loi ELAN.

Objectif : la lutte contre l'habitat indigne dans le parc locatif privé du centre-ville).



RÉNOVATION DE FAÇADE ET DE BÂTIMENTS PUBLICS

La Ville incite la rénovation des façades du centre historique par le versement d'une prime au ravalement de façade (30% du montant des travaux plafonnés à 7622€ par immeuble.)



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

À chaque projet de réaménagement global, une attention particulière à l'enfouissement des réseaux est portée. Les services municipaux s'efforcent de ne pas les installer sous et à proximité immédiate des futurs espaces verts et privilégient les tranchées communes pour regrouper tous les réseaux.

De plus, la pose de ces poteaux n'est pas autorisée par le PLU qui impose dans ses articles 4 - chapitre « Réseaux divers » que les nouvelles lignes d'alimentation par câble à construire sur le domaine public ou privé doivent être réalisées en souterrain.

QUALITÉ DE LA VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

Afin de faire un état des lieux des 150 km de voirie de la ville, un diagnostic des chaussées a été réalisé par le bureau d'étude VECTRA en 2017. Les missions réalisées par le bureau d'étude ont été les suivantes :

IN SITU

- Relevé visuel des dégradations
- Caractéristiques des chaussées

TRAITEMENT

- Mesure des largeurs
- État des lieux
- Programme de travaux

Un programme pluriannuel (PPI) chiffré de remise en état des voiries sur plusieurs années a été proposé par le bureau d'étude VECTRA à l'issue de l'étude. Ce PPI permet à la commune de planifier et de prioriser ses actions. Depuis quatre ans, la Commune investit fortement dans la rénovation de ses voiries avec un budget annuel d'environ 1 million €.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- Rue Denfert Rochereau
- Cours Fernande Peyre
- Chemin de l'école d'agriculture

PROPRETÉ DE LA VOIRIE

La Ville a souhaité expérimenter un système innovant de collecte « propre » de ses poubelles tulipes en centre-ville par triporteur à l'occasion d'événements. Un moyen de collecte qui participera à l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie en cœur de cité.



L'entreprise Pop Messengers propose un service de livraison performant et respectueux de l'environnement à travers une flotte de vélos, avec ou sans assistance électrique, notamment en lien avec plusieurs commerces l'islois.

GESTION DES DÉCHETS

(collecte des ordures ménagères, tri et déchèterie)

La collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables est effectuée en bacs de regroupement positionnés sur l'ensemble de la commune. Tous les bacs sont étiquetés avec les consignes de tri. Dans le centre-ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et lorsque la configuration de la voie publique le permet, la CCPSMV installe des conteneurs enterrés à l'aide d'un ascenseur afin que seule une trémie pour l'insertion des déchets soit visible sur la voie publique. Ils sont nettoyés régulièrement à l'extérieur et quatre fois par an à l'intérieur. Certains autres points de regroupement sont équipés d'un habillage en bois ou en plastique recyclé. Les bacs d'ordures ménagères résiduelles sont collectés en régie, quotidiennement pour les zones les plus denses et les plus touristiques (centre-ville), et, une à deux fois par semaine, selon la saison, pour les campagnes.



Les emballages sont collectés une fois par semaine et envoyés en centre de tri. La CCPSMV collecte également séparément le verre, le papier (plus d'une colonne pour 400 habitants), le carton en colonne aérienne de 5 m³, fabriquées en bois pour une meilleure intégration paysagère et également des colonnes pour collecter le textile.

Une attention particulière est apportée aux professionnels du territoire puisque ces derniers bénéficient de collecte de carton et de papier en porte à porte une fois par semaine et deux fois par semaine pour le centre-ville.

De plus, les restaurateurs disposent d'un bac individuel pour jeter leur verre et sont collectés deux fois par semaine.

Les agents de la CCPSMV passent régulièrement autour de ces points d'apports volontaires pour nettoyer les dépôts qui auraient pu être faits au sol. Dans le centre-ville et sur les grands axes principaux, un agent de la CCPSMV et un agent de la police municipale relèvent très fréquemment les infractions sur la propreté (recherche de nom dans les sacs au sol) en vue d'effectuer une verbalisation des contrevenants.

Globalement, les quantités, par habitant et par an, en 2019, de matériaux recyclables collectés sont supérieures aux ratios régionaux : (37,5 kg/hab/an pour le verre, 26 kg/hab/an pour les emballages et 13 kg/hab/an pour les papiers).

La commune de l'Isle-sur-la-Sorgue possède également sur son territoire une déchèterie qui vient d'être agrandie et modernisée. Elle dispose d'un contrôle d'accès pour responsabiliser les usagers à leur production de déchets et facturer les professionnels qui l'utilisent. Sa superficie est de plus de 9334m² et 35 sortes de déchets peuvent y être triées en vue de leur valorisation.

La CCPSMV propose aux résidents de son territoire des composteurs en bois ou en plastique pour recycler leurs bio-déchets. Le but est de diminuer l'apport de déchets de cuisine dans les ordures ménagères et de déchets verts dans les déchèteries. L'acquisition de ces composteurs est accompagnée d'un atelier pratique d'1h à 1h30 pour apprendre les bons gestes.



Dans le but de diminuer l'impact carbone et le coût de traitement des déchets verts, la CCPSMV a initié la création d'une plateforme de broyage des déchets verts. Sur place, l'ensemble des déchets verts de la collectivité, apportés directement par les usagers du territoire, sera broyé. Le broyat sera proposé aux habitants, agriculteurs et aux services espaces verts des communes membres.

Ainsi, la collectivité supprime le transport vers des plateformes de compostage industrielles et les déchets sont traités directement sur le territoire en circuit court.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du renouvellement des installations existantes ou de la création de nouveaux équipements, la Ville met progressivement en œuvre un réseau d'éclairage optimisé et peu consommateur d'énergie

À titre d'illustration, les parkings des Névons, du Moulin Vert et du Portalet mais également le chemin de l'école d'agriculture et la rue Denfert Rochereau intègrent des sources LED en 85WS et 42W sur des mâts. Chaque nuit, un abaissement de moitié du niveau d'intensité de l'éclairage pendant 6h permet de réaliser de substantielles sources d'économie d'énergie.

En outre, plusieurs quartiers ont bénéficié d'une rénovation complète du réseau d'éclairage. Au total, plus de 160 luminaires fonctionnels ou de type boule ont été remplacés par des systèmes à LED avec variation du niveau d'intensité selon les heures, au sein des quartiers St-Jean, du Partage des Eaux et du lotissement des Abricotiers et des Amandiers. L'économie réalisée est évaluée à environ 10 000 € par an.

La Ville expérimente des solutions d'éclairage alimenté par des panneaux photovoltaïques (chemin des Gypières, chemin de l'école d'agriculture).

MOBILIER URBAIN

Par recherche d'harmonie et de cohérence esthétique, tout le mobilier urbain (bancs, corbeilles, mâts d'éclairage, barrières, potelets, arceaux vélos) s'aligne sur le même RAL (à savoir 8017).

L'exception reste les parcs. En effet, pour les espaces nouvellement créés, un mobilier avec coloris spécifique peut être mis en place. Un agent public ferronnier de métier fait partie du personnel municipal, ce qui permet de réduire les coûts de fabrication et augmente la rapidité de traitement/réparation. Les bancs existants sont rénovés et replacés sur de nouveaux aménagements. C'est le cas d'une partie des bancs du citypark (redressement acier et mise en peinture).

DÉPLOIEMENT D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

L'énergie solaire est identifiée comme une source d'énergie inépuisable et respectueuse de l'environnement. Propriétaire de foncier disponible, la Ville s'est engagée en 2016 dans le déploiement d'installations photovoltaïques au terme d'un appel à projet en lien avec un opérateur expert. Deux sites ont été identifiés et retenus sur la commune pour l'installation de près de 7ha de panneaux photovoltaïques : le site de l'hippodrome, le boulodrome et le stand de tir (route des Courses). Pour ces sites, ce sont des panneaux sur les bâtiments et des ombrières sur les parkings.

Fort de cette première expérience, la Ville a souhaité déployer en 2021 d'autres installations photovoltaïques sur la salle des fêtes et les gymnases de la ville (COSEC).

Par ailleurs, plusieurs roues à aube sont présentes sur la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue. Une étude de faisabilité réalisée en 2015 par la société *Artélia* démontre que deux d'entre elles (jardin de la *Caisse d'Épargne* et *Villevieille*) détiennent une vitesse de rotation et une puissance capable d'alimenter des équipements de faible consommation de type LED. L'électricité ainsi produite pourrait être affectée à un usage local au service de petits équipements interactifs à destination des visiteurs et habitants : bornes interactives, recharges de téléphones portable, panneaux lumineux etc.

